

*Cours du Rav Yossef David Cohen résumé par Méir Amzelek*

Cette semaine la paracha détaille les lois de la lèpre qui sanctionne l'individu pratiquant la médisance, le mauvais langage.

La Rambam en parle en 2 endroits. Dans "Les lois sur la lèpre" il explique que les paroles inutiles, exagérées à force d'être prononcées sans fin ni frein finissent par ouvrir grand les frontières et par lien de cause effet entraînent l'homme à dire du mal d'autres personnes, puis par la suite des Tsadikim et finalement aboutissent à la négation de D Lui Même !

Dans "Hilkhos Déot", ouvrage du début de son œuvre, le Rambam s'exprime différemment et affirme que la médisance c'est déjà en soi nier D !

Comment comprendre ces 2 positions de Rambam qui semblent donner 2 raisons au même fléau ?!

En préliminaire il faut faire le constat de 2 aspects du lashon hara :

1- Lorsque l'on propage des propos, vrais ou faux, sur une personne on entache sa réputation. Ainsi, et par voie de conséquence, on provoque des dommages irrémediables dans ses relations sociétales, voire familiales. Et provoquer un mal si grand avec autant de facilité c'est nier D, c'est en quelque sorte ne pas tenir compte de Sa Présence...

2- En revanche les paroles inutiles, exagérées à force d'être prononcées sans frein si elles n'endommagent pas l'autre détruisent celui qui les prononce. En effet la parole est en soi une force phénoménale qui lorsqu'elle est utilisée à mauvais escient pulvérise en tout premier lieu son auteur. Dans ce cas, ainsi que nous l'avons souligné au début, par un lien de cause effet l'homme ne se restreindra plus à ne faire que du bavardage mais en arrivera à dire du mal d'autres personnes, puis des Tsadikim et enfin niera D Lui Même !

La lèpre dont fait objet notre paracha avait pour but de mettre en garde l'auteur de tels propos en lui matérialisant subitement les effets de ses paroles. De la sorte il pouvait faire Téchouvah et réparer rapidement et dans toute la mesure du possible sa faute.

Il y a cependant un point étrange que fait remarquer l'Admour Hazaken dans son Likouté Torah, mais aussi Rabbi Moché Alchir, c'est que le qualificatif utilisé pour désigner l'homme est "Adam". L'homme dans la Torah est désigné par 4 qualificatifs selon les cas : Adam, Ich, Guever et Enoch ; Adam étant le terme le plus haut.

La raison qu'invoquent ces commentateurs est que ne devraient au fond n'être frappés de lèpre que les personnes qui atteignent le niveau de Adam. Celles à l'instar du cas type de Myriam qui avait prononcé des propos, de surcroît positifs, à l'intention de son frère Moché. Mais en oubliant le niveau de ce dernier même si elle souhaitait au travers de ses paroles rétablir une relation entre son frère et son épouse, elle avait finalement perdu le contrôle de sa parole qui était totalement déplacée. Elle fut donc atteinte de lèpre et fit Téchouvah.

En ce qui nous concerne il est évident que le Lashon Hara à l'état brut est le plus grave et donc condamnable d'office, mais au delà de cette évidence il faut garder le contrôle de sa parole dans toutes les subtilités qu'elle peut aborder.